Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_152-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BRUN, CALVO, GOSSELIN, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 novembre 2023
Acte n° **2023-152**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration Mme STEMER
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. SÉVERAC
M. GAUTHIER a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mmes LACOSTE et VOISIN

Conseillers présents : 27

Secrétaire de séance : M. FÉDOU Franck

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait procédé, par délibération en date du 16 juillet 2020 (*n° 2020-107*), à la création de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'à la désignation de ses membres titulaires et suppléants.

Elle précise que cette commission doit être composée de cinq membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et que le nombre de membres suppléants doit être égal à celui-ci.

Toutefois, suite à la modification de la composition de ladite commission, par délibération du 6 septembre 2021 (*n° 2021-133*), sa composition est à ce jour la suivante :

Membres titulaires

- BRIANTAIS Paul
- BATAILLE Vincent
- FRANCHINA Philippe
- LOUZON Thierry
- MAILHÉ Christophe

Membres suppléants

- CHOUARD Jean-Stéphane
- VITET Martine
- BONNET Christophe
- MARNAC Sandrine

Cependant, Mme la Maire informe l'assemblée de la démission de M. CHOUARD Jean-Stéphane de ses fonctions de Conseiller Municipal. Mais, du fait que M. CHOUARD Jean-Stéphane était membre suppléant, il n'est pas nécessaire de le remplacer.

Effectivement, le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas de dispositions en matière de démission d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres. Il n'y a donc pas lieu de pourvoir le poste de suppléant devenu vacant. Ainsi, sous réserve de l'appréciation souveraine du Juge Administratif, chacun des membres suppléants situés après le membre démissionnaire gagne un rang.

Mme la Maire précise que la démission d'un membre suppléant, alors même que la liste sur laquelle il a été élu ne comprendrait plus d'autres membres du Conseil Municipal suppléants susceptibles de le remplacer, n'entraîne pas de renouvellement intégral de la commission, dès lors que le membre titulaire conserve son siège (*CE du 30/03/07-commune de Cilaos-n° 298103*). Le remplacement total de ladite commission n'est obligatoire que dans le cas où sa composition ne permettrait plus de garantir l'expression du pluralisme des Élus en son sein. Les modalités de remplacement doivent être définies, soit par le règlement intérieur du Conseil Municipal, soit par délibération.

.../...

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 22/11/2023
ID : 031-213101876-20231116-2023_152-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2023 - acte n° 2023-152 - page 2/2
Thème :	5.2 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres est dorénavant la suivante :

Membres titulaires

- BRIANTAIS Paul
- BATAILLE Vincent
- FRANCHINA Philippe
- LOUZON Thierry
- MAILHÉ Christophe

Membres suppléants

- VITET Martine
- BONNET Christophe
- MARNAC Sandrine

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acter la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de M. CHOUARD Jean-Stéphane de ses fonctions de Conseiller Municipal. Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres ne comprend plus que 8 membres, soit 5 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : prend acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres, telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 22 NOV. 2023